

Le marquage Bicycode® permet :

- > **la traçabilité des vélos** : les numéros Bicycode sont répertoriés dans un fichier national
- > **la lutte contre le recel** : un justificatif de propriété est exigé lors du marquage
- > **la restitution des vélos volés** et de ceux stockés en fourrière vélo



Procédure en cas de vol de vélo :

> pour le cycliste :

- porter plainte au commissariat en précisant le numéro Bicycode
- déclarer son vélo dans le fichier des vélos volés sur www.bicycode.org

> pour les forces de l'ordre :

- prendre le dépôt de plainte en consignat le numéro Bicycode
- lorsqu'un vélo est retrouvé, **consulter le fichier des vélos volés grâce au code d'accès délivré par la FUBicy*** pour accéder aux coordonnées du propriétaire.

* Code délivré sur simple demande écrite à la FUBicy (voir coordonnées ci-dessous)

NB : toute personne trouvant un vélo abandonné peut consulter librement le statut du vélo sur www.bicycode.org (ou le serveur vocal 0825 560 030). Si le vélo est volé, le serveur internet affiche les coordonnées du commissariat ou de la gendarmerie qui a enregistré la plainte (les coordonnées personnelles sont uniquement visibles par les forces de l'ordre)

FOURRIERES VELOS – CONSEILS PRATIQUES

- De nombreux cyclistes ne connaissent pas la fourrière à vélos de leur ville. Il est recommandé de **donner aux cyclistes les coordonnées de la fourrière à vélos** au moment du dépôt de plainte pour vol.
- A chaque nouveau vélo arrivant en fourrière, vérifier si le vélo est marqué Bicycode. Si oui, **consulter le fichier Bicycode pour restituer le vélo à son propriétaire.**

Cas particulier : vélos enlevés par la Police

Il est probable que le vélo soit déposé à la fourrière avant même que le cycliste ait déclaré le « vol » de son vélo et ses coordonnées. La FUBicy recommande donc de consulter à nouveau le serveur Bicycode quelques jours après la dépose en fourrière du vélo.



Prévention du vol, amélioration du taux de vélos restitués

La FUBicy édite des **affiches** et **dépliants informatifs grand public sur le marquage**, et des **tests comparatifs d'antivol**. Ces dépliants peuvent être proposés aux cyclistes venant déclarer le vol d'un vélo non marqué, afin de les inciter à faire marquer leur prochain vélo, et à s'équiper d'un meilleur antivol.

Comment identifier un marquage Bicycode ?

- Il comporte **12 ou 14 chiffres**
[12 chiffres + 2 chiffres facultatifs indiquant le type de vélo]
- Lors du marquage, le numéro est **gravé sur le cadre**, (si possible sur le haut du tube de selle) et recouvert d'un autocollant anticorrosion bleu portant l'adresse internet du site Bicycode.

